

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/049/8.7

Feuillet n°061



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
**Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir**  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

**L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juin**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 27 mai 2024**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	40
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

## **PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Sylviane GRANDCHAMP représentée par Christian ROULLAND, Jean-Michel LAGORSE représenté par Jean-Marie CHAMPAGNE, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

**Excusés** : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Michel MEYNARD donne pouvoir à Daniel BARIL, Bernard DURAND donne pouvoir à Dominique DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Roger LAROUQUIE, Jean-Yves VERGNE.

**SECRETARIE** : Mme Josiane LEVISKI.

## **OBJET : Adoption du Plan De Mobilité Simplifiée et du Schéma Directeur Cyclable**

Le 31 mars 2021, par délibération, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN), a décidé de prendre la compétence « mobilité ».

Par conséquent et conformément à l'Article L.1231-1 du Code des Transports, la CCTHPN est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) dans son ressort territoire.

**AR Prefecture**

024-200041150-20240603-DE2024049-DE  
Reçu le 08/06/2024

En sa qualité d'AOM, et sur la base de son Projet de Territoire intercommunal, la CCTHPN porte l'ambition de poursuivre un développement cohérent de son territoire dans un objectif de transition énergétique et écologique.

L'exercice de cette compétence, par la CCTHPN, peut notamment prendre corps par le biais d'un Plan De Mobilité Simplifié (PDMS), tel que précisé aux articles L.1214-1 et suivants du Code des Transports, et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC).

D'une part, le PDMS est une feuille de route permettant de concrétiser la politique mobilité de la CCTHPN en actions répondant aux différents besoins de mobilité des usagers du territoire.

D'autre part, le SDC est un document spécifique sur la thématique de la mobilité cyclable. Il a pour objectif de permettre le développement de la pratique du vélo sur le territoire intercommunal.

A cet effet, le lancement de l'étude d'élaboration de ces documents-cadres a été acté en 2023 et sa réalisation confiée au groupement TECURBIS & IRIS CONSEIL.

Aujourd'hui, et sur la base des constats effectués, l'étude a permis de définir deux stratégies intercommunales complémentaires et détaillées en axes, à savoir :

- PDMS :
  - o Axe 1 : Renforcer la desserte en transport public
  - o Axe 2 : Favoriser le partage de l'automobile
  - o Axe 3 : Favoriser la solidarité et l'accès à l'emploi
  - o Axe 4 : Favoriser les mobilités actives (en lien avec le Schéma Directeur Cyclable)
- SDC :
  - o Axe 1 : Aménager un territoire cyclable pour le quotidien
  - o Axe 2 : Développer les services d'un écosystème Vélo
  - o Axe 3 : Accompagner le changement et diffuser une culture du vélo

Des itinéraires cyclables ont ainsi été inscrits et hiérarchisés en un réseau ayant pour colonne vertébrale les tracés des véloroutes Flow Vélo (V92) et Vézère à Vélo (V738).

Ainsi, ces éléments ont été présentés et validés en Comité de Pilotage le 29 février 2024 puis un avis favorable est sollicité par le Comité des Partenaires Mobilité de la CCTHPN le 29 mai 2024.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Transports, et notamment l'article L.1231-1 relatif aux autorités organisatrices et les articles L.1214-1 et suivants relatifs aux plans de mobilité,

**Vu** la délibération n°2021/051/5.7.5 de la CCTHPN relative à la prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » en conseil communautaire du 31 mars 2021,

**Vu** l'avis favorable rendu par le Comité Des Partenaires Mobilité de la CCTHPN le 29 mai 2024,

**Vu** les projets de Plan De Mobilité Simplifié et de Schéma Directeur Cyclable de la CCTHPN, annexé à la présente délibération,

**AR Prefecture**

024-200041150-20240603-DE2024049-DE  
Reçu le 08/06/2024

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/049/8.7

Feuillet n°062

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DÉCIDE à l'unanimité :

- ✶ D'APPROUVER le Plan De Mobilité Simplifié de la CCTHPN, annexé à la présente délibération,
- ✶ D'APPROUVER le Schéma Directeur Cyclable de la CCTHPN, annexé à la présente délibération,
- ✶ D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre desdits documents-cadres.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 05/06/2024

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

~~Terrassonnais~~  
~~Communauté de Communes~~  
~~58 Avenue Jean Jaurès~~  
~~24120 Terrasson-Lavilledieu~~  
~~05 53 50 96 10~~  
~~Haut Périgord Noir~~

AR Prefecture

024-200041150-20240603-DE2024049-DE  
Reçu le 08/06/2024

~~Terrassonnais~~  
~~Communauté de Communes~~  
~~58 Avenue Jean Jaurès~~  
~~24120 Terrasson-Lavilledieu~~  
~~05 53 50 96 10~~  
~~Haut Périgord Noir~~

